



Le président

Paris, le 15 octobre 2015

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la décentralisation et de la
fonction publique
80 rue de Lille
75007 PARIS

Madame la ministre,

J'ai pris connaissance avec attention de votre lettre en date du 13 octobre dernier par laquelle vous m'informez de votre intention de diminuer le taux plafond de la cotisation versée au CNFPT de 1 % à 0,9 % au lieu de 0,8 % comme initialement prévu à l'article 62 du projet de loi de finances pour 2016.

Si je me félicite de l'abandon de votre décision initiale totalement irréaliste, je vous indique que votre nouvelle proposition s'avère tout aussi insatisfaisante pour les mandants du CNFPT, que sont les collectivités et les agents territoriaux et tout aussi inapplicable financièrement pour l'établissement, qui a formulé des propositions alternatives dont je regrette que vous ne fassiez à aucun moment mention dans votre courrier.

Par votre nouvelle proposition et l'omission de celles du CNFPT, vous semblez accréditer l'idée que la véritable motivation de votre ministère est la remise en cause du bien commun que constitue le 1% et du droit à la formation, dernier instrument de promotion sociale et professionnelle encore disponible pour beaucoup.

Car, comment justifier pour les mandants du CNFPT, un taux de cotisation formation réduit à 0,9 % alors même que chacun reconnaît que la formation est un levier décisif pour faire face aux enjeux des réformes territoriales portées par votre Gouvernement ? Le président de l'Association des Régions de France l'a d'ailleurs rappelé au Président de la République dans un courrier récent demandant le maintien du 1%. C'est également le sens du vœu adopté le 14 octobre dernier par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Je vous rappelle, à cet égard, que la fonction publique territoriale reste, en matière de formation, un parent pauvre par rapport aux autres versants de la fonction publique.

Pour l'établissement, une baisse du taux à 0,9 % au lieu de 0,8 % reste malheureusement tout aussi inacceptable et impossible à mettre en œuvre, sur le plan budgétaire, ainsi que j'ai eu l'occasion de l'expliquer au cabinet du Premier ministre comme au Secrétaire d'Etat au budget, Christian ECKERT, sauf à ne plus remplir nos obligations. Les analyses prospectives réalisées par le cabinet Michel KLOPFER et qui ont été présentées à votre cabinet, le démontrent de manière précise.

.../...

Une telle baisse conduirait l'établissement à un déficit budgétaire en 2017, car elle s'ajouterait aux effets des mesures déjà décidées par le CNFPT qui consistent à réduire le périmètre des activités payantes à la charge des collectivités. Cet effort de solidarité en faveur des collectivités représentera pour notre établissement une baisse annuelle de recettes de 17 millions d'euros dès 2016.

Je viens de faire réaliser une étude complémentaire sur l'impact de la baisse du taux de la cotisation qui sera communiquée à vos services.

Avec une baisse du taux à 0,9 %, l'épargne de gestion de notre établissement serait de -25,8 millions d'euros et l'épargne brute de -26,4 millions d'euros en 2016, ce qui aurait pour effet de déséquilibrer durablement le budget du CNFPT. Le résultat de fonctionnement serait négatif dès 2017 et l'établissement se retrouverait mis sous tutelle budgétaire.

Je regrette, par ailleurs, que votre courrier ne fasse, à aucun moment, mention des différentes propositions que j'ai formulées, notamment auprès de votre cabinet, afin de participer à l'effort financier attendu des collectivités territoriales.

Les mesures proposées par le CNFPT, notamment en matière de développement de l'apprentissage dans les collectivités et de soutien à l'emploi des jeunes, et celles déjà adoptées pour rendre gratuites 90% de nos formations payantes, ont été estimées à 34 millions d'euros en 2016 et à plus de 40 millions à partir de 2017.

Outre leur caractère pérenne, nos propositions répondent, par ailleurs, à des priorités politiques fixées par votre Gouvernement. De plus, leur mise en œuvre présente l'avantage d'être soutenable sur le plan budgétaire pour l'établissement, contrairement à la baisse de la cotisation.

Aussi, Madame la ministre, je renouvelle les propositions du CNFPT et forme le vœu que vous puissiez les examiner avec attention afin d'en apprécier le sérieux comme l'intérêt.

Je réitère la demande unanime du conseil d'administration mais aussi de la totalité des représentants des employeurs et des agents publics territoriaux de maintien à 1 % du taux plafond de la cotisation versée au CNFPT au titre de la formation.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma haute considération.



François DELUGA